

Projet de Consolidation de la Paix dans la région de Diffa (Niger)

Mission d'évaluation finale
Avril 2003

PAIX !

OH ! chemin du bonheur

Tu n'as pas de prix,

PAIX !

L'argent ne peut t'acheter sauf

Le dialogue et la tolérance

La concorde et la justice.

PAIX !

Brilles de tes mille vertus

Toi qui as rendu le sourire

Aux veuves et aux orphelins

Aux sœurs et aux frères

Aux combattants, tu as donné

la houe contre la khalach

Tu es sublime.

PAIX !

Nous avons besoin de toi

Nous t'avons semée, pour

Que tu fleurisses,

Pour que tu mûrisses,

Nous ne te laisserons plus partir,

Nous avons besoin de toi.

PAIX !

Tu es dialogue et concertation,

justice et travail,

Tu es liberté et progrès.

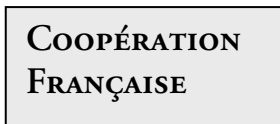
PAIX !

Tu es Assalam (paix)

Yaou Malam MAHAMANE

C.E.G. N'Guigmi

Classe 4^{ème} B



Numéros du projet : NER/01/001 & NER/01/V02

Localisation géographique : Niger, département de Diffa

Agence d'exécution : Programme des Volontaires des Nations Unies

Partenaires : PNUD ; Coopération française ; P/VNU, CRNUDDA

Date de démarrage : 16 mai 2001

Durée du projet : 2 ans

Budgets : Total : US \$ 695 661

PNUD : US \$ 164 340

Coopération française : US \$ 168 142

P/VNU : US \$ 363 179

Description succincte du projet :

Ce projet visait à contribuer à la consolidation de la paix dans la région de Diffa à travers la réinsertion des ex-combattants dans les communautés et la promotion d'une culture de la paix par le renforcement d'une dynamique de la paix à travers le dialogue, la concertation et une transition vers un développement à la base.

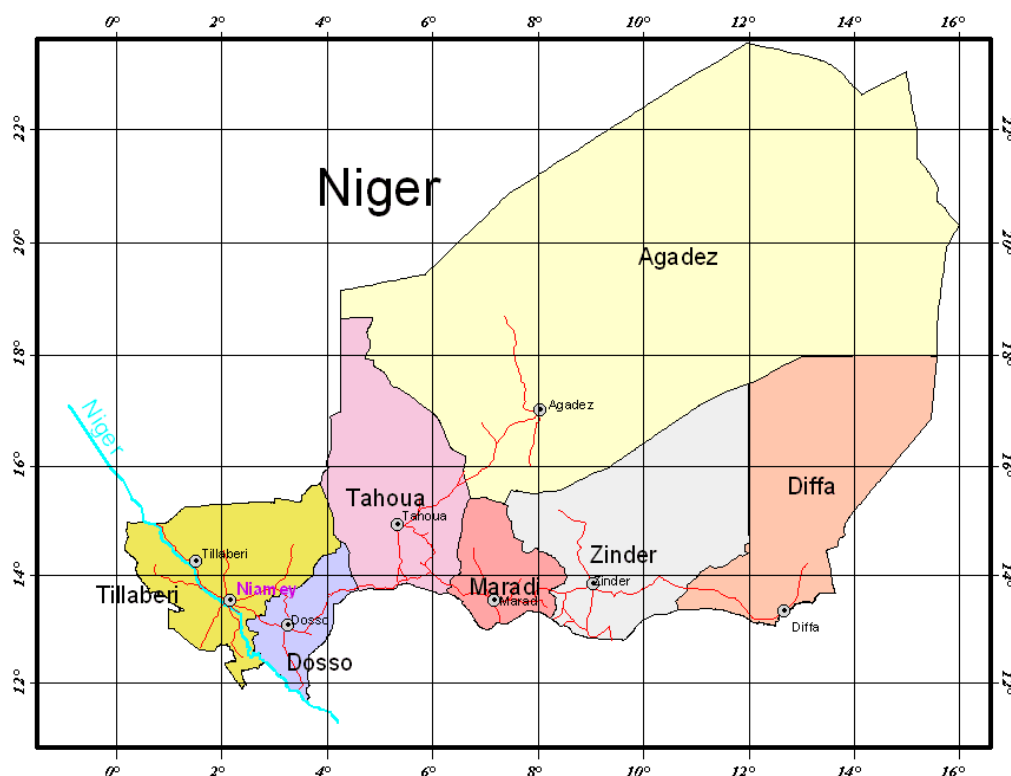
Les VNU ont poursuivi des actions de formation professionnelles ou techniques des ex-combattants, les ont assistés dans la formulation de leurs projets et leurs ont fourni un soutien aux activités économiques qu'ils ont initiées. De plus ils ont facilité l'instauration et/ou la dynamisation de cadres locaux de concertation ainsi que le maintien d'un dialogue permanent entre les différentes communautés en présence à travers notamment les sages et la chefferie traditionnelle. Cette concertation a permis aux acteurs locaux de s'accorder par rapport aux principaux enjeux locaux sources de conflits (par exemple accès aux puits, accès à la terre dans le lit du lac, gestion du pâturage...).

L'esprit de volontariat, vu comme participation spontanée de la société civile au processus de gouvernance, joue un rôle critique pour la pérennisation des résultats du projet. Il est attendu en effet que les populations soient directement impliquées et participent spontanément dans le cadre des initiatives de gestion des ressources naturelles et promotion du dialogue inter-ethnique et qu'elles voient ces initiatives comme moyens essentiels pour résoudre les conflits et donc initier un processus de développement et de croissance durable.

Le PNUD fournira un appui logistique, matériel et technique constant aux opérations menées par les VNU par le biais des antennes du Programme d'appui au PNLCP. De même le CRNUDDA en temps qu'agence technique a fourni son expertise pour appuyer/conseiller les VNU au cours de leurs activités.

Table des matières

Résumé.....	3
I – Contexte de la mission	9
II – Contexte du projet.....	9
Historique de la rébellion armée dans le Manga (Diffa)	9
La zone du projet et ancrage institutionnel.....	13
Les objectifs et les résultats attendus du projet.....	13
III - Évaluation de la performance du projet.....	13
Pertinence des objectifs du projet	13
Choix de l'approche stratégique pour la mise en œuvre du projet	14
Efficacité, efficacité et respect du planning établi.....	16
Contraintes et les opportunités du projet.....	17
IV - Évaluation des résultats et impacts du projet.....	18
Réalisation des résultats du projet	18
Impact dans la zone d'intervention et chez les bénéficiaires du projet	19
Pérennité des acquis du projet.....	22
Suivi-evaluation.....	23
V - Les recommandations sur la stratégie de transition à adopter.....	24
VI - Identification des leçons apprises et meilleures pratiques	25



Impacts en bref

Politique

Le PCPD a eu un impact très positif au niveau politique. Selon l'avis de tous, il a permis au Gouvernement de tenir une partie des engagements pris au moment de la signature des accords de paix. De plus, il a permis au PNUD et aux VNU de renforcer et d'approfondir leur collaboration avec le Gouvernement du Niger.

Social

Au niveau social, le PCPD a eu un impact positif sur la consolidation de la paix. Il a favorisé la mise en place de mécanismes de concertation intercommunautaires et entre les différents acteurs du développement. De plus, il a impliqué les EC dans des activités civiles (enregistrement, microprojets, associations). Par contre, l'approche retenue, consistant à regrouper les EC en groupements pose des problèmes quant à la pérennisation des acquis et, potentiellement, à la sécurité de la zone. Le PCPD a également permis à des Nigériens de s'impliquer comme volontaires dans la restauration de la paix dans leur pays et leur région.

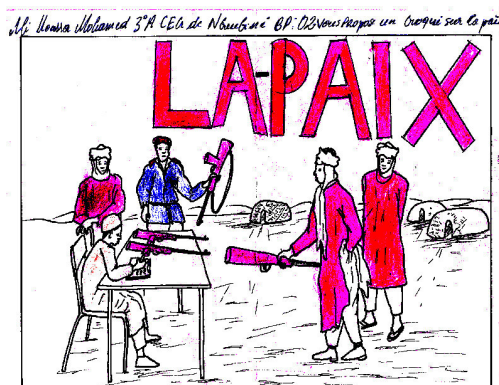
Économique

L'impact économique du PCPD sur les conditions de vie des EC et de leurs familles est limité. Bien que l'impact du projet puisse continuer à se faire sentir au cours des prochains mois, au moment de l'évaluation une minorité seulement des ex-combattants associés au projet ont vu leurs conditions socio-économiques s'améliorer.

Résumé

Contexte

1. Les objectifs du *Projet de Consolidation de la Paix dans le Département de Diffa* (PCPD) visent à appuyer la volonté du Gouvernement du Niger à renforcer la paix dans la région du Manga en l'appuyant à remplir les engagements pris lors de la signature des accords de paix avec l'ex-rébellion FDR. Étant donné qu'une partie importante des ex-combattants n'a pas bénéficié du programme d'intégration aux forces publiques (armée, USS, gendarmerie) ou à la fonction publique, les objectifs PCPD visent la consolidation de la paix en appuyant, comme prévu aux accords de paix, la réinsertion socio-économique d'une partie de ceux-ci.
2. Il faut noter la rapidité à laquelle le Système des Nations Unies (PNUD, VNU) et la Coopération Française ont pu répondre à la demande du Gouvernement du Niger et sont venus en appui pour la mise en place de ce programme de réinsertion socio-économique des ex-combattants. Ainsi, suite à la demande du



Gouvernement, les partenaires n'ont mis que huit mois pour l'identification d'une ONG pour la formulation du projet, la phase de conception et de validation, la mobilisation des ressources, la mise en place des fonds et le démarrage du projet.

3. La détermination des partenaires (VNU, PNUD, Coopération Française) à entreprendre ce projet malgré les risques opérationnels et logistiques induit par ce type d'opération et dans une zone aussi difficile, témoigne de leur détermination appuyer le Gouvernement Nigérien.

La pertinence des objectifs du projet

4. Les populations de la zone d'intervention du projet, les bénéficiaires, le personnel de l'administration et les élus locaux rencontrés par l'équipe de la mission ont confirmé la grande pertinence des objectifs du projet par rapport aux besoins et à la situation de la zone au moment de la formulation et de l'exécution du projet. Ainsi, bien que les armes aient été déposées et qu'un climat de paix s'installait, il importait de consolider des acquis perçus comme fragiles au moment de la formulation du PCPD.
5. La pertinence des objectifs a été diminuée par la longue période de temps qui s'est écoulée entre la fin du *cantonement* et le début des activités du projet. Pendant les trois ans qu'a duré cette attente, les ex-combattants ont rejoint leur famille/village/communauté et ont repris leurs activités économiques amoindrissant ainsi la pertinence des objectifs liés à leur réinsertion, mais en faisant grandir leur attente par rapport aux engagements du gouvernement.
6. Une ONG nationale (Karkara) a donc formulé le projet à la demande des partenaires et un Comité Local d'approbation du projet (CLAP) a été mis en place pour le finaliser. Ce document de projet proposait deux phases, une première phase pilote et une seconde dite de *réorientation ouverte*. Les activités de réinsertion socio-économique des ex-combattants (prévues pendant la première phase) ont été intégrées à une approche plus globale de consolidation permettant une approche plus systémique de la problématique de la paix dans la région de Diffa. D'une manière plus globale, la stratégie décrite au document de projet prévoyait que la deuxième phase de 2 ans, dite de *réorientation ouverte* viserait une *transition vers des actions de développement à la base* (voir document de projet page 12). La séquence prévue était donc, réinsertion des ex-combattants, consolidation de la paix, et finalement, activités de développement à la base. Les partenaires ont décidé de ne pas financer cette deuxième phase. Cette décision se justifie étant donné la nature *temporaire* et *ponctuelle* qu'on généralement les projet de réinsertion des ex-combattants. Ceux-ci visent généralement un objectif très précis (la réinsertion) qui doit permettre un désengagement rapide afin de laisser ensuite les ex-combattants s'intégrer au processus de développement de leurs zones à travers les projets conventionnels de développement et qu'ils se fondent rapidement à la population pour ne plus former un groupe distinct. Bien que le projet ait des objectifs assez larges de consolidation de la paix, concernant la réinsertion des ex-combattants, un projet de deux ans est généralement suffisant pour permettre la réinsertion de 660 ex-combattants. Cependant, le document de projet aurait dû, dès le départ, prévoir une stratégie de désengagement à l'intérieur de l'horizon temporel de cette première phase de deux ans.

La stratégie d'intervention du projet

7. La stratégie d'intervention proposée par le document de projet prévoyait de laisser le choix aux ex-combattants de recevoir la subvention du projet de manière

De soulagement en soulagement, on arrive à la tranquillité, l'aide du projet nous aide à atteindre la tranquillité.

*Ex-combattant,
N'Guigmi,*

individuelle ou collective et d'obtenir une formation technique. Le code de financement adopté par les différentes parties prenantes (PNUD, Programme VNU, HCRP et Coopération française) a plutôt choisi de demander aux ex-combattants de se regrouper en groupe d'intérêt et de verser aux responsables de ces groupes (dénommé *le promoteur* par le PCPD) la somme totale (calculée selon le nombre d'ex-combattants regroupés autour d'une activité économique dénommée *microprojet* par le PCPD) et versée en deux tranches (total de 165.000CFA par ex-combattant). Le projet estimait que l'impact des sommes mises en commun serait plus grand et plus durable que des sommes remises individuellement aux ex-combattants. Cependant, pour assurer le succès de cette approche, il doit exister une réelle volonté des partenaires à joindre leurs capitaux et un suivi décroissant sur plusieurs années doit être fait pour assurer la pérennité des structures mises en place. Ces deux conditions n'ont été remplies que partiellement par le projet.

8. Ces *microprojets* regroupaient exclusivement des ex-combattants et ne comprenaient aucun mécanisme pour intégrer des membres *civils* de la communauté. Les ex-combattants étaient regroupés entre pairs, alors que l'expérience dans d'autres pays a montré qu'il importait, pour mieux réintégrer les ex-combattants à la vie civile, de les impliquer dans des activités avec des *civils* afin renforcer leurs liens à la communauté plutôt que de les *marginaliser* en les regroupant entre eux. De plus, de la sorte, les *civils* ont également l'impression de tirer avantage du projet de réinsertion.
9. Tel que prévu au document de projet, pour les formations dispensées au personnel du PCPD, le projet a fait appel au *Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique* (CRNUPAD). Cette stratégie a connu certaines. Ainsi, la triangulation des communications et des décisions (entre le CRNUPAD, le siège VNU, PNUD/VNU Niamey et le PCPD) a compliqué l'apport de la formation à l'atteinte des objectifs du projet. Trois formations ont été réalisées par le Centre de Lomé. La première formation a porté sur la résolution des conflits, le montage des micro projets, etc ; la seconde sur la confection et test des outils de suivi des microprojets ; et la troisième sur l'élaboration d'un *aide mémoire* sur la résolution des conflits pour un total de 40.000 USD. Cependant, le Centre de Lomé (selon l'entente décrite par fax du 2 mars 2001) devait également fournir un appui technique au projet pour toutes les questions liées à la consolidation de la paix. Cet appui n'a pas été satisfaisant selon le projet, qui aurait souhaité un suivi et un appui technique plus rapproché. De plus, le coût de ces formations (40.000 USD puisque l'appui technique s'est avéré minimal) semble très élevé alors qu'une partie significative de cette formation aurait pu être donnée par des ressources disponibles au niveau national.
10. Ces formations étaient adressées aux VNU pour leur permettre d'apporter un appui conséquent aux bénéficiaires du projet. Aux dires des volontaires, les formations ont été utiles bien qu'ils aient faits les observations suivantes : i) la première formation était très longue (1mois), ce qui a diminué la capacité d'assimilation ; 2) la méconnaissance du terrain par le formateur a fait que la formation n'était pas toujours adaptée aux réalités locales (ex. : elle ne prenait pas en compte que la majorité des ex-combattants étaient analphabètes). Cependant les VNU ont indiqué qu'en ce qui concerne la deuxième formation, les outils de suivi des microprojets ont été testés avant leur finalisation.
11. Pour un projet pilote, devant servir de laboratoire pour préparer d'autres phases éventuelles dans d'autres régions du pays, très peu de moyens humains et financiers n'ont été investis dans le suivi et l'évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires. Aucune étude initiale faisant un profil précis des conditions socio-économiques des ex-combattants et permettant de mesurer l'impact du projet n'a

*La paix est
revenue et nous
avons la ferme
volonté de la
consolider et ce
dans l'intérêt de
notre pays et de
notre peuple.*

*Ex-responsable
de milice,
N°Guigmi*

été réalisée. Aucun indicateur de performance n'a été identifié et aucun membre du personnel n'a été responsabilisé pour faire le suivi/évaluation du projet. Ce manque rend l'évaluation finale moins efficace et prive les partenaires de la possibilité de retirer un maximum d'enseignements de ce projet pilote.

Résultats

12. La somme totale des subventions (160.000 USD), représente 27% du budget du projet (si on soustrait du budget total, 100.000 USD par les activités de promotion de la culture de la paix). Cette moyenne peut s'expliquer en partie par les coûts élevés induit par la difficulté de la zone. Cependant, le ratio très élevé VNU/ex-combattants est également responsable de ces coûts élevés. Le projet bénéficiait de l'apport de 13 professionnels pour encadrer 660 ex-combattants regroupés en 95 associations, puis en 9 GIE. Ce ratio est nettement au-dessus des moyennes des projets de réinsertion.

*Maintenant, on
veut s'en dormir
en paix, se
réveiller en
paix. Même
avec 10 chèvres,
on peut vivre.
Le projet nous a
aidé à trouver
des solutions.*

*Ex-combattant,
Termit*

13. 729 ex-combattants (660 du Manga et 69 du Kawar) ont reçu une subvention de 165.000 Fcfa (\pm 245 USD). Ces 729 ex-combattants se sont regroupés en 95 associations et 3 coopératives (Kawar). Finalement, ces 95 associations se regroupées pour former 9 *Groupements d'Intérêts Économiques* (GIE) à raison de 3 par faction (Peul, Arabe, Toubou). Ces GIE sont administrées par des *promoteurs* choisis parmi les responsables des associations.
14. La pérennité des *microprojets, des GIE et coopératives* mis en place dans le cadre du PCPD n'est pas encore assurée et demande une attention particulière au risque de voir les efforts investis se perdre. La mise en place encore toute récente de certaines coopératives (trois mois) et des GIE (trois mois) ne nous permet pas encore d'apprécier avec certitude leur pérennité. Par contre, l'expérience des projets d'activités génératrices de revenu a démontré que la formation, l'appui conseil et le suivi sur un nombre conséquent de mois (au moins 18 mois) sont des conditions importantes de la réussite de la pérennisation des regroupement d'intérêt économique. Des recommandations sur la pérennisation des acquis sont faites dans la section IV. Par contre, d'ores et déjà, il est recommandé que le gouvernement recherche les voies et moyens afin de permettre aux GIE et coopératives mise en place avec l'appui du PCPD de s'arrimer aux activités de des projets de développement présents dans la zone.
15. Des rencontres intercommunautaires visant la résolution des problèmes de gestion des ressources ont été organisées et appréciées par les populations et les autorités rencontrées. Une caravane de la paix, des rencontres dans les écoles et des émissions de radios autour de la promotion de la culture de la paix ont été

organisées. Le PCPD a contribué à la mise en place d'un cadre de concertation régional entre les différents projets et les autorités locales.

Impacts

16. A ce jour, le projet a eu peu d'impact financier sur les ex-combattants car le capital fourni par les subventions n'a pas encore eu le temps de fructifier. La subvention distribuée à chacun des ex-combattants a été regroupée au sein des GIE. Pour le promoteur, la gestion des activités économiques induites par l'apport des capitaux (certaines GIE comportent plus de 100 membres ce qui fait un montant total important) devient un emploi à temps plein généralement rémunéré à même les profits du groupe. Pour les autres ex-combattants (associés des GIE), le petit capital investi dans les GIE n'a pas encore porté de fruits et n'en portera que dans la mesure où les activités de la GIE sont profitables. Le projet a donc eu un impact financier sur un nombre minime d'ex-combattants.
17. D'une façon générale, l'impact du projet est jugé moindre pour les *ex-combattants non-promoteurs* (les associés). Ainsi, dans la mesure où tous les associés ne participent pas directement à la mise en oeuvre de l'activité économique, ils bénéficient tout au plus que d'un léger supplément de revenu monétaire, de têtes de bétail, ou de produits dérivés (lait, fromage notamment) au moment du partage des bénéfices générés par le microprojet (dans la mesure où un bénéfice est dégagé). En conséquence, parmi les ex-combattants, les activités du projet se sont concrétisées par un nouvel emploi pour les promoteurs et quelques associés qui représentent 13,4% des 729 ex combattants.
18. En ce qui concerne la réinsertion sociale, le projet a eu peu d'impact dans la mesure où les ex-combattants avaient physiquement été réintégrés durant la période de temps entre leur cantonnement et le démarrage des activités du PCPD les concernant. Ceux qui avaient effectivement été coupés de leurs familles ou communautés ont rapidement repris les activités économiques traditionnelles, appuyés par leurs familles. Certains ont été recapitalisés, d'autres ont trouvé du travail dans le cercle de leurs relations familiales ou communautaire.
19. En ce qui concerne la formation, les ex-combattants ont reçu une petite formation sur le tas donnée par les animateurs et trois coopératives (des ex FARS résidant au Manga) ont reçu une formation, mais aucun ex-combattant n'avait encore reçu de formation technique ou professionnelle au moment du passage de la mission d'évaluation. Il faut cependant noter qu'un effort supplémentaire a été consenti par la Coopération Française qui a mobilisé les fonds pour une formation supplémentaire en faveur des promoteurs. Cette formation vise à augmenter les capacités de gestions des promoteurs et comprend une formation technique (en soins vétérinaires) pour les ex-combattants. Il serait souhaitable d'inclure dans le contenu de cette formation, des modules expliquant les modalités d'accès aux ressources des autres projets présents dans la zone.
20. **Au niveau des familles des ex-combattants.** Les familles des ex-combattants résident rarement où les promoteurs ou les associés exercent leurs activités économiques, ce qui n'a pas permis à la mission de recueillir suffisamment d'information à ce niveau pour pouvoir apprécier l'impact du projet sur ces familles. Cependant au regard de ce qui a été antérieurement dit sur l'impact du projet au niveau des ex-combattants (associés) eux-mêmes et quand on sait que certains promoteurs n'ont pas encore partagé les éventuels bénéfices générés, il

est raisonnable de conclure que le projet a eu peu d'impacts sur l'amélioration des conditions de vie de ces familles.

21. **Au niveau des communautés.** Les membres de la communauté rencontrés par la mission perçoivent positivement le projet quant à son impact sur la consolidation de la paix. Parmi les activités les plus fréquemment citées comme ayant contribué à cela, on peut citer la rencontre intercommunautaire de Lakani et la mise en place des microprojets qui ont permis aux ex-combattants (surtout les promoteurs) de s'insérer aux activités économiques, les éloignant des d'éventuelles tentations de commettre des délits. De plus, les individus rencontrés considèrent que le Gouvernement a maintenant tenu ses engagements envers les différents mouvements armés et qu'il doit maintenant s'intéresser à l'ensemble de la population.

I – Contexte de la mission

22. La mission¹ d'évaluation externe finale est entreprise selon les dispositions prévues au document de projet du PCPD et grâce à l'appui financier du PNUD/BCPR. Après son arrivée à Niamey, la mission s'est rapidement rendue dans le département de Diffa où elle a séjourné pendant 8 jours (du 8 avril au 15 avril 2003)². Pendant son séjour à Niamey et dans le département de Diffa, la mission a pu rencontrer le personnel du projet, les autorités administratives, la chefferie traditionnelle, les services techniques décentralisés, les représentants des partis politiques, les élus locaux, des ex-combattants, des familles ex-combattants et des résidents de la région.³

II – Contexte du projet

23. La rébellion armée au Niger a débuté à partir des années 1990 et a impliqué principalement les communautés Touaregs et Toubous. Elle a ensuite engendré des mouvements d'autodéfense constitués en milices arabes et peuls. Géographiquement, elle a touché les zones de l'Air, de l'Azawak, du Kawar et du **Manga**.

24. D'abord orientée vers des considérations socio-économiques, la rébellion a progressivement pris une dimension beaucoup plus politique avec diverses revendications vis-à-vis de l'État. Les mouvements armés ont ainsi reproché :

- le caractère centralisateur du pouvoir étatique créant l'exclusion et l'isolement socio-politique des communautés dans la gestion des affaires publiques ;
- le délaissement des zones pourtant gravement éprouvées par les sécheresses successives (1973-74 ; 1984-85) qui ont détérioré les principaux supports productifs et concouru à l'appauvrissement et à la décapitalisation d'une grande partie de la population de la zone vivant principalement de l'élevage et de l'agriculture aux abords du lac ;
- l'insuffisance des actions de développement dans les zones concernées.

25. En clair, les rebelles réclament la décentralisation et une amélioration continue des conditions de vie à travers des actions d'envergure de relance de l'économie et du développement régional.

Historique de la rébellion armée dans le Manga

26. La région de Diffa communément appelée Manga se caractérise par une certaine diversité ethnique. Les principales ethnies sont les Toubou (Daza, Teda), les Arabes, les Boudouma, les Peul et les Kanouri. Ces différentes communautés vivaient dans une paix relative jusqu'au début des années 1970 date à partir de laquelle la sécheresse a provoqué une nette détérioration des conditions socio-économiques

¹ La présente mission d'évaluation est composée de Luc Lafrenière (Chef de mission, consultant PNUD-BCPR), Robert Z. Toé (Evaluation and management support specialist, UNV-Bonn), Alidou Adamou (Consultant national).

² Voir le plan de travail et de rencontre en annexe.

³ La mission tient à remercier toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité et leur participation. Voir la liste des personnes rencontrées en annexe.

et environnementales. Les conséquences de cette sécheresse se sont traduites par la perte des bases de la production à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'avitilissement du système de production et la forte pression grandissante autour des ressources naturelles ont ainsi accentué la pauvreté des populations. Les nouvelles stratégies de survie développées par les populations pour l'accès et l'appropriation des ressources ont été telles que, les mécanismes traditionnels de gestion et de régulation des conflits ont été vite dépassés.

27. L'appauvrissement continu des populations locales au cours des années 1970-80 aurait entraîné une intensification des vols de dromadaires des Peul par certains Daza vivant dans la partie méridionale du Manga. Jadis occasionnel et limité, le vol de bétail s'est progressivement organisé et s'est fortement accru autour de mobiles de plus en plus économiques. La médiation offerte par la chefferie traditionnelle et la justice, n'ont pas permis de juguler le mal depuis ces 20 dernières années. En effet, à partir des années 1980, les Daza ont commencé à se procurer de armes à feu automatiques en provenance du Tchad et de la Libye. Dès lors, le vol de bétail est devenu un enjeu économique ayant conduit à des affrontements meurtriers pour les Peul. C'était le début du conflit armé opposant les communautés Peul et Daza (Toubou).
28. A partir de 1994, le conflit intercommunautaire s'est politisé avec des revendications fédéralistes et régionalistes. C'est dans cette perspective qu'est né le Front Démocratique pour le Renouveau (FDR) avec le Nord comme zone d'influence. Branche armée du mouvement Toubou, le FDR est en grande majorité constitué de Toubou, mais qui comprend quelques Arabes, Boudouma et Kanouri.
29. La Milice Peul s'est constituée dans la même foulée. Elle s'est procurée des armes de guerres et s'est appropriée le Sud du Manga. La Milice Arabe rejoint plus tard la Milice Peul dans son combat contre le FDR. Les affrontements souvent meurtriers entre les deux milices et les combattants du FDR ont duré jusqu'à la signature des accords de paix entre les différentes factions et le Gouvernement.

Les efforts du Gouvernement et des partenaires pour le retour et la consolidation de la paix

30. Le climat d'insécurité qui a régné dans le Manga au cours des années 1990 a sans doute été favorisé par l'instabilité politique et institutionnelle qui a caractérisé le Niger pendant plus d'une décennie. Le contexte de morosité économique et financière a fait surgir diverses revendications sociales, syndicales et politiques et certains ont trouvé une façon propre à eux d'y faire face. La pauvreté est sans doute un des mobiles ayant poussé bien des citoyens aux vols organisés, aux razzias et à la rébellion.
31. Mais, à partir de 1995, le Niger, appuyé par les partenaires au développement s'est résolument engagé pour le retour et la consolidation de la paix. La volonté politique de l'État s'est concrétisée par la signature du premier accord de paix entre le Gouvernement et l'Organisation de la Résistance Armée (ORA). Cet accord de paix est intervenu le 24 avril 1995 et le 28 novembre 1997, un Protocole d'Accord Additionnel fut signé à Alger. De façon plus spécifique au Manga, ce sont les Accords de Paix signés le 28 août 1998 à N'Djamena entre le Gouvernement et le FDR qui ont jeté les bases d'une sécurisation de la région.
32. Les accords de paix ont eu en toile de fond quatre axes majeurs à savoir : 1) la décentralisation, 2) le développement socio-économique des zones touchées par le conflit, 3) la sécurisation des zones touchées par le conflit et 4) l'intégration et la

réintégration des ex-combattants dans les différents corps de l'État et leur réinsertion socio-économique dans leur région d'origine.

33. Pour faire de la paix une préoccupation pour tout nigérien, le Niger célèbre le 24 avril de chaque année la Journée de la Concorde Nationale⁴. La cérémonie de la Flamme de la Paix qui a lieu le 25 septembre de chaque année, apparaît comme une date de souvenir et une occasion de renforcement des engagements en faveur de la paix. Il faut enfin rappeler que le Niger s'est doté d'une Stratégie Nationale de Prévention des Conflits (SNPC) dont le forum national de validation a eu lieu en janvier 2003 à Agadez.
34. La volonté politique du Gouvernement pour restaurer et consolider la paix s'est également traduite par l'adoption de plusieurs textes de loi relatifs à la décentralisation et à la gestion de la sécurité des zones touchées par le conflit.
35. À propos des textes relatifs à la décentralisation on peut citer :
- La Loi n° 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des Régions, des Départements et des Communes ainsi que leurs compétences, leurs ressources ;
 - la Loi n° 2002-017 du 11 juin 2002, déterminant le régime financier des Régions, des Départements et des Communes.
 - la Loi n° 2001-023 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des Collectivités Territoriales ;
 - les Lois n° 98-29 à 98-33, toutes du 14 septembre 1998, portant création des Communes fixant leurs limites et le nom de leurs chefs lieux ;
 - la Loi n° 98-35 du 14 septembre 1998, fixant le cumul des mandats électifs ;
 - la Loi n° 98-36 du 14 septembre 1998, fixant le nombre des sièges des organes délibérants locaux.
 - la Loi sur la décentralisation votée en mai 2002 par l'assemblée nationale.
36. Concernant la gestion de la sécurité des zones touchées par le conflit, les textes adoptés sont :
- La Loi n° 97-042 du 5 décembre 1997, portant création du Corps Autonome des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité (FNIS);
 - L'ordonnance n° 96-05 du 22 février 1996, portant statut du personnel des Unités Sahariennes de Sécurité (USS) ;
 - Le décret n°98-038/PRN/MI/AT du 23 janvier 1998, portant création des Compagnies Sahariennes de Sécurité.

⁴ « À travers la commémoration de cette journée, les autorités invitent les fils et les filles de notre pays à la tolérance, au pardon, à internaliser la culture de la paix, la réconciliation et le renforcement de la cohésion nationale » Sahel du mercredi 23 avril 2003.

37. Pour soutenir et mettre en œuvre cet important dispositif juridique et institutionnel, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a élaboré le Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP).
38. C'est ainsi que le PNUD a appuyé le Niger dans la mise en œuvre du PCLCP. Les deux domaines prioritaires retenus sont : la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités des organisations de la société civile. L'arrondissement de N'Guigmi (dans le département de Diffa) a dès lors été retenu comme zone d'intervention. Déjà au cours des années 1980, le PNUD et FENU ont collaboré dans le financement et la mise en œuvre des projets NER/85/C01-NER/86/003. Ces projets, conçus dans le cadre d'une action d'urgence visaient à apporter une aide aux populations dont les retraits des eaux du Lac Tchad avaient anéanti les principales activités (pêche, culture de décrue, élevage).
39. La collaboration PNUD/FENU s'est poursuivie avec la mise en place du Projet de Développement Rural de N'Guigmi (PDRN) en 1994. Ce projet avait comme objectifs immédiats : 1) le renforcement de la capacité des populations à participer à la résolution de leurs problèmes par le développement d'une approche participative de gestion de terroir, 2) le développement de la filière de l'élevage, 3) la mise en place de mécanismes de financement d'actions de développement et d'activités génératrices de revenus et 4) l'amélioration des conditions de vie des populations de N'Guigmi.
40. Dans le souci de consolider les acquis du PDRN et dans la perspective de la nouvelle communalisation intégrale envisagée au Niger, le Gouvernement, le PNUD, le FENU, le Fonds Belge de Survie et tout récemment la Coopération Française ont participé au financement et à la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Local de N'Guigmi (PADL-N). Ce projet avait comme objectif immédiat entre autres «les pratiques de bonne gouvernance pour le développement socio-économique et la fourniture de services publics aux collectivités».
41. De plus, le PNUD a manifesté son intérêt à sécuriser et renforcer ses efforts de lutte contre la pauvreté dans la région de N'Guigmi et a accepté à la demande du Gouvernement de participer au financement et à l'exécution du Projet de Consolidation de la Paix de Diffa (PCPD). De son côté, les VNU ont accepté d'appuyer le Gouvernement en exécutant le projet et en finançant 50% du budget. C'est ainsi que dès le 06 juillet 2000 une réunion⁵ entre le PNUD, la Coopération Française et le VNU s'est tenue à Niamey afin de définir un cadre de «collaboration pour une culture de la paix dans la zone du Manga». L'idée de base est que le PVNU prendrait en charge les coûts des ressources humaines et le PNUD le matériel. C'est en septembre 2000 que le Gouvernement, à travers le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) avait transmis la requête de financement auprès de la Coopération Française. Cette dernière s'était engagée à aider le Niger depuis la rencontre du ministre de la Coopération avec les rebelles à Agadez. Ainsi, la Coopération Française participe pour un montant de 168 142 \$, le Programme des Volontaires de Nations Unies, tout en fournissant son expérience et son savoir-faire en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion de la culture de la paix, a contribué pour un montant initial de 363 179 \$ et le PNUD pour 164 340 \$. Les partenaires ont également fourni des efforts supplémentaires afin de d'appuyer le projet avec les difficultés qu'il a rencontré pendant sa mise en œuvre.

⁵ Il faut rappeler que cette réunion faisait suite aux échanges d'intentions ayant eu lieu entre les trois institutions lors de la visite au Niger du spécialiste du Programme VNU pour les pays sahéliens au mois de mai-juin 2000.

42. Les partenaires ont fait appel à l'ONG Karkara pour la préparation du document de projet dont la rédaction a commencé dès signature de l'accord avec le PNUD à partir du 02/08/2000 et de prise de contact avec le HCRP, le PNUD-VNU et la CF. La version préliminaire a été fournie un mois plus tard soit en novembre 2000. Un pré-CLAP a été convoqué et a eu effectivement lieu le 15 septembre 2000 en présence de plusieurs partenaires. Le compte-rendu du pré-CLAP accompagné du document de projet ont été officiellement transmis à VNU-Bonn le 29 septembre 2000. VNU-Bonn devant intervenir au financement par son fonds SVF a demandé la traduction en Anglais du document de projet à partir de Niamey.

Le Projet de Consolidation de la Paix de Diffa (PCPD) La zone du projet et ancrage institutionnel

43. Le PCPD intervient à l'extrême Est du département de Diffa au niveau d'un espace géographique comprenant le lit du Lac Tchad, les plaines de Kadzell/Kaola et le plateau du Manga. Initialement conçu pour intervenir dans un rayon de 50 km autour du lac Tchad, le PCPD embrasse actuellement tout le département de Diffa et une partie de l'arrondissement de Gouré (Zinder) ce qui multiplie l'aire de la zone d'intervention par 10.
44. L'approche opérationnelle du PCPD s'appuie sur une stratégie de synergie avec l'ensemble des acteurs institutionnels et de développement intervenant dans la région. Quant au cadre institutionnel du projet, il comprend :

Un maître d'œuvre	:	le Haut commissariat à la restauration de la paix
Une agence gouvernementale	:	le Ministère de l'économie et des finances
Une agence d'exécution	:	le Programme des volontaires de Nations unies
Un partenaire financier	:	la Coopération Française et le PNUD
Un partenaire technique	:	Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique
Des partenaires formels et informels dont l'ONG Karkara.		

Les objectifs et les résultats attendus du projet

45. Le projet de consolidation de la paix de Diffa est l'une des manifestations de la volonté commune de l'État et des partenaires au développement dans le parachèvement des engagements pris dans les accords de paix signés entre le Gouvernement du Niger et le Front Démocratique de Renouveau.
46. Le projet a été approuvé le 08 février 2001 pour une durée de deux (2) ans. Son objectif principal est de contribuer à la consolidation de la paix engagée par l'État et les factions armées dans le département de Diffa.
47. Les deux objectifs immédiats sont : 1) la réinsertion socio-économique de 660 ex-combattants et de leurs familles; 2) soutenir et renforcer la dynamique de paix en cours dans la région de Diffa.

III - Évaluation de la performance du projet

Pertinence des objectifs du projet

48. Les objectifs du PCPD visent à appuyer la volonté du Gouvernement du Niger à renforcer la paix dans la région du Manga et à remplir les engagements pris lors de la signature des accords de paix avec l'ex-rébellion FDR. Étant donné qu'une partie importante des ex-combattants et ex-milices n'a pas bénéficié du programme d'intégration aux forces publiques (armée, USS, gendarmerie) ou à la fonction publique, les objectifs PCPD visent la consolidation de la paix en appuyant la réinsertion socio-économique d'une partie de ceux-ci.
49. Les populations de la zone d'intervention du projet, les bénéficiaires, le personnel de l'administration et les élus locaux rencontrés par l'équipe de la mission ont confirmé la grande pertinence des objectifs du projet par rapport aux besoins et à la situation de la zone au moment de la formulation et de l'exécution du projet. Bien que les armes aient été déposées et qu'un climat de retour à la normale s'installait, il importait de consolider des acquis perçus comme fragiles au moment de la formulation.
50. Le document de projet proposait deux phases, une première phase pilote et une seconde dite *de réorientation ouverte*. Les activités de réinsertion socio-économique des ex-combattants (prévues pendant la première phase) ont été intégrées à une approche plus globale de consolidation permettant une approche plus systémique de la problématique de la paix dans la région de Diffa. D'une manière plus globale, la stratégie décrite au document de projet prévoyait que la deuxième phase de 2 ans, dite de *réorientation ouverte* viserait *une transition vers des actions de développement à la base* (voir document de projet page 12). La séquence prévue était donc, réinsertion des ex-combattants, consolidation de la paix, et finalement, activités de développement à la base. Les partenaires ont décidé de ne pas financer cette deuxième phase. Cette décision se justifie étant donné la nature *temporaire* et *ponctuelle* qu'on généralement les projets de réinsertion des ex-combattants. Ceux-ci visent généralement un objectif très précis (la réinsertion) qui doit permettre un désengagement rapide afin de laisser ensuite les ex-combattants s'intégrer au processus de développement de leurs zones à travers les projets conventionnels de développement. Bien que le projet ait des objectifs assez larges de consolidation de la paix, concernant la réinsertion des ex-combattants, un projet de deux ans est généralement suffisant pour permettre la réinsertion de 660 ex-combattants. Cependant, le document de projet aurait dû, dès le départ, prévoir une stratégie de désengagement à l'intérieur de l'horizon temporel de la première phase de deux ans.
51. La pertinence des objectifs a été diminuée par la longue période de temps qui s'est écoulée entre la fin du cantonnement et le début des activités du projet. Pendant les trois ans qu'a duré cette attente, une majorité d'ex-combattants ont rejoint leur famille/village/communauté et ont repris leurs activités économiques amoindrissant ainsi la pertinence des objectifs liés à leur réinsertion.
52. Un indicateur important de la pertinence des objectifs du projet réside dans les demandes répétées de prolongation (par les populations, l'administration, les chefs traditionnels, les ex-combattants) qui ont été adressées aux membres de la mission.

Choix de l'approche stratégique pour la mise en œuvre du projet

53. A la réunion tripartite de novembre 2002, quand il est apparu clairement la deuxième phase ne serait financée, le projet a dû mettre en place une approche accélérée de pérennisation des activités du projet. Cependant, très peu de temps a été alloué (5 mois après la tripartite) pour mettre en place et exécuter une stratégie de pérennisation des acquis du projet. Celle-ci a consisté principalement à appuyer la reconnaissance légale des *Groupes d'Intérêts Économiques* (GIE) et des coopératives. Bien que celle-ci ait été souhaitable et nécessaire, elle ne saurait à elle seule assurer la pérennisation des associations.
54. La stratégie d'intervention proposée par le document de projet prévoyait de laisser le choix aux ex-combattants de recevoir la subvention du projet de manière individuelle ou collective et de choisir un type de formation technique ou professionnel. Le code de financement adopté par les différentes parties prenantes (PNUD, Programme VNU, HCRP et Coopération française) a choisi de demander aux ex-combattants de se regrouper en groupe d'intérêt et de verser aux responsables de ces groupes (dénommé *le promoteur* par le PCPD) la somme totale (calculée selon le nombre d'ex-combattants regroupés autour d'une activité économique dénommée *microprojet* par le PCPD) et versée en deux tranches (total de 165.000CFA par ex-combattant). De plus, les ex-combattants ont reçu une petite formation sur le tas donnée par les animateurs et trois coopératives (des ex FARS résidant au Manga) ont reçu une formation, mais aucun ex-combattant n'avait encore reçu de formation technique ou professionnelle au moment du passage de la mission d'évaluation. Il faut cependant noter qu'un effort supplémentaire a été consenti par la Coopération Française qui a mobilisé les fonds pour une formation supplémentaire en faveur des promoteurs.
55. Ces *microprojets* regroupaient exclusivement des ex-combattants et ne comprenaient aucun mécanisme pour intégrer des membres non ex-combattants de la communauté. Les ex-combattants étaient regroupés entre pairs, alors que l'expérience dans d'autres pays a montré qu'il importait, pour mieux réintégrer les ex-combattants à la vie civile, de les impliquer dans des activités avec des *civils* afin renforcer leurs liens à la communauté plutôt que de les *marginaliser* en les regroupant entre eux.
56. Tel que prévu au document de projet, pour les formations dispensées au personnel du PCPD, le projet a fait appel au *Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique* (CRNUPAD). Cette stratégie a créé un certain nombre de difficultés. Ainsi, la triangulation des communications et des décisions (entre le CRNUPAD, le siège VNU, PNUD/VNU Niamey et le PCPD) a fortement diminué l'apport de la formation à l'atteinte des objectifs du projet. Trois formations ont été réalisées par le Centre de Lomé. La première formation a porté sur la résolution des conflits, le montage des microprojets, etc, la seconde sur la confection et test des outils de suivi des microprojets et la troisième sur l'élaboration d'un manuel sur la résolution des conflits pour un total de 40.000 USD.
57. Ces formations étaient adressées aux VNU pour leur permettre d'apporter un appui conséquent aux bénéficiaires du projet. Aux dires des volontaires, les formations ont été utiles bien qu'ils aient fait les observations suivantes :
- i. La première formation était très longue (1mois), ce qui a diminué la capacité d'assimilation ;
 - ii. La méconnaissance du terrain par le formateur a fait que la formation n'était pas toujours adaptée aux réalités locales (elles ne prenaient pas en compte que la majorité des ex-combattants étaient analphabètes). Cependant les VNU reconnaissent qu'en ce qui concerne la deuxième formation, les outils de suivi des microprojets ont été testés avant leur finalisation.

Efficacité, efficience et respect du planning établi

58. Le projet a débuté en juin 2001 et a exécuté son plan de travail selon le planning et pendant la période de temps prévue, soit 24 mois.
59. Cependant, le projet a connu des difficultés pour la mise en place de certains instruments de travail. Un outil aussi important que le plan d'action n'a été élaboré qu'en octobre 2001 alors que l'extension de la zone d'intervention est déjà intervenue en juin de la même année. Cette situation a eu pour conséquence un retard dans le déblocage des fonds dont dépendait le démarrage effectif des activités. De même, le code de financement n'a été élaboré qu'en septembre 2001.
60. L'extension de la zone d'intervention du projet devait se faire afin de permettre l'atteinte des objectifs et des accords signés avec le Gouvernement qui stipulait que les ex-combattants devaient être réinsérés dans leurs zones d'origine. Afin de diminuer l'impact financier négatif d'un tel ajustement, les partenaires ont consenti des efforts supplémentaires de mobilisation de ressources (PNUD = 18 500 USD, BCPR = 20 000 USD, VNU = 7 000 USD, GVT Niger 7 500 USD). L'extension de la zone d'intervention du projet qui passait d'un rayon de 50 Km autour de N'Guigmi pour embrasser toute la région de Diffa (et une partie de la région de Zinder) a obligé le projet à utiliser de manière très rationnelle ses ressources financières. De plus, l'extension géographique de la zone du projet a modifié certaines prévisions devenues inopérantes comme le suivi des activités à dos de chameau ou à cheval. De plus, le choix de baser les 4 VNUs animateurs (sur un total de 6) dans N'Guigmi n'a pas permis d'assurer un suivi de proximité des MP éloignés du chef-lieu de l'arrondissement.
61. La formation technique des promoteurs en gestion de microprojet qui devrait commencer depuis le troisième trimestre n'a pas pu commencer comme prévue et s'est limitée à quelques conseils pratiques donnés sur le tas. Cela est dû à la non inscription d'une ligne budgétaire *formation des promoteurs* dans le budget. Cependant des efforts ont été déployés pour mobiliser des ressources à cet effet et un accord de financement de cette formation vient d'être signé et financé par la Coopération Française (23 000 USD).
62. Après la conception des outils, le projet a été efficace dans le traitement des requêtes de financement, dans la mise à disposition des subventions aux ex-combattants et ce, malgré le faible niveau d'instruction des promoteurs qui n'ont bénéficié d'aucune formation professionnelle ou technique préalable.
63. La création d'une base de données non prévue dans le planning initial a été d'une grande utilité dans la gestion des EC. Cependant le coût d'une telle activité nous semble bien élevé eu égard à l'utilisation faite par le projet.
64. L'équipe du projet n'a pas été suffisamment impliquée dans les modules de formation dispensés par le centre de Lomé. La dernière formation malgré son importance a perdu un peu de sa pertinence car elle n'est intervenue qu'en mars 2003 soit deux mois de la fin du PCPD.
65. Le projet a par contre réagi avec célérité dans le traitement de l'avenant confiant au projet la responsabilité de la réinsertion socio-économique des 69 ex-combattants du Kawar vivant dans le Manga (zone d'intervention du projet). Ces ex-combattants ont reçu un appui leur permettant de se former des coopératives et ont également bénéficié d'une formation.

Contraintes et les opportunités du projet

66. Le PCPD a fait face à plusieurs **contraintes** qui ont entravé à des degrés différents la bonne marche des activités :

L'étendue de la zone d'intervention a obligé l'équipe du projet à parcourir de très longues distances pour la sensibilisation et les échanges avec les ex-combattants et les promoteurs par la suite. Cette situation couplée au manque de routes ou de pistes praticables ont constitué, dans une certaine mesure, des contraintes pour la démarche participative initialement souhaitée et pour le suivi-évaluation de proximité envisagée pour les microprojets.

67. Les contraintes budgétaires ont été réelles et ont négativement affecté l'atteinte de certains résultats malgré les efforts importants consentis par les partenaires financiers et les gestionnaires du projet. Alors que la zone d'intervention passait du simple à dix, toutes les ressources nécessaires n'ont pu être mobilisées pour faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par les coûts de mise en oeuvre dans ces zones enclavées.
68. La mission a pu constater que les autorisations de dépenses depuis Bonn ont parfois tardées. Par exemples, les premiers virements n'ont été faits que le 28 septembre 2001 pour les lignes Ner/01/001 et le 30 novembre 2001 pour les lignes Ner/01/002. Le fonds de soutien des lignes Ner/01/001 a été viré le 01 octobre 2001. Pour 2002, le premier virement est intervenu le 11 juin 2002. Cette difficulté a été dans une grande mesure compensée par les avances consenties par le PNUD qui a fait preuve, à bien des occasions, de beaucoup de flexibilité et de souplesse.
69. Malgré les efforts déployés par le PNUD auprès des banques de la région pour remédier à cette situation, l'absence d'infrastructures financières (banque, caisse d'épargne et de crédit) s'est avéré être une contrainte pour le PCPD (la banque la plus proche étant à 600 Km). Et dans un deuxième temps pour les promoteurs qui ont dû parcourir quelques 600 Km (Zinder) pour toucher leurs chèques avec tout ce que cela représente comme risques et charges.
70. La communication a représenté une autre contrainte pour le PCPD. En effet, et du point de vue technique, l'accès à Internet et aux courriers électroniques était très difficile et même temps très coûteux. Les communications téléphoniques étaient également chères.
71. Le manque de moyens de communication et de navigation (radios, GPS, boussoles, cartes) a représenté un réel problème de sécurité pour les VNU. Cet aspect a été souligné par des rapports de mission et par une correspondance du Représentant Résident du PNUD au Siège du Programme VNU et de l'équipement a été fourni tardivement. La mission note cependant les efforts de mobilisation de ressources additionnelles qui ont été déployés par le PNUD, le programme VNU et le gouvernement du Niger et qui se sont concrétisés par la mise à disposition du projet d'un véhicule supplémentaire, d'un téléphone SAT en Octobre 2001, de radio/RAC CODAN multifréquence (commandées en juin, mais livrées en Novembre 2002 et installés en Février 2003) et de radio « World Space » pour les VNU en Septembre 2001.

72. La diversité linguistique du Manga a contraint à procéder à une affectation des animateurs par zone linguistique. Les animateurs, ne pouvant parler toutes les langues des terroirs, étaient contraints à se cantonner sur des zones spécifiquement ciblées (selon la langue qu'ils parlaient). L'analphabétisme de la population posait quelques difficultés dans l'assimilation rapide de certains outils.
73. Le PCPD a également bénéficié d'un certain nombre d'**opportunités** :
- Depuis les accords de paix signés entre le gouvernement et le FDR (21 août 1998), une accalmie relative a émergé et a créé une atmosphère favorable aux activités de promotion de la culture de la paix profitable au projet .
74. L'expérience pilote de pré-communalisation mise en œuvre par le projet PADL répond à quelques-unes des revendications politiques du FDR. L'impact du PADL en matière de sensibilisation des communautés quant à leur responsabilité dans la prise en charge du développement constituait un atout pour le PCPD.
75. Au démarrage du PCPD, plusieurs autres programmes et/ou projets étaient déjà actifs et exerçaient des activités de promotion de la paix. Certains projets (PADL, PADLZOP) ou ONG (CARE), DED) disposent déjà de lignes budgétaires pour la consolidation de la paix. Le Service Allemand de Développement (DED) et l'ONG nigérienne KARKARA ont auparavant identifié une opération de gestion civile de la paix au Niger et des appuis méthodologiques et techniques ont été apportés aux équipes de terrain de la région.
76. Le projet « Sécurisation de Conditions de Vie des Ménages Pastoraux » de CARE international a déjà démarré et contribue à l'amélioration de la connaissance du milieu pastoral tout en exécutant des initiatives de développement à la base.
77. Le développement d'un cadre de synergie impliquant les projets, les ONG et les principaux acteurs institutionnels a contribué au partage d'informations, d'expérience et d'harmonisation des actions de promotion de la culture de la paix.

IV - Évaluation des résultats et impacts du projet

Réalisation des résultats du projet

78. 729 ex combattants ont reçu une subvention de 165 000 Fcfa. Sur ce nombre, 660 sont du Manga dont 623 hommes et 37 femmes et 69 du Kawar. Il est à noter que les 69 du Kawar regroupés en coopérative n'ont pas encore reçu la deuxième tranche de la subvention (au moment où la mission était sur le terrain). L'arrêté sous préfectorale de paiement de la deuxième tranche est déjà signé et les ex combattants de Termit ont confirmé à la mission qu'ils ont reçu l'information de la disponibilité des fonds.
79. 95 microprojets ont été établis et des outils ont été élaborés et testés pour en permettre le suivi. Chaque microprojet regroupe un nombre variable d'ex-combattants (à l'exception de cinq qui sont individuels). La gestion de ces microprojets est confiée à un ou plusieurs chefs de groupe qui sont appelés *promoteurs*. Suite à la réunion tripartite de novembre 2002 recommandant de pérenniser les acquis du projet, les microprojets ont été ensuite regroupés en 9 *Groupement d'Intérêt Économique* (GIE), à raison de trois par faction.

80. Trois coopératives agréées ont été mises en place (pour les ex-combattants du Kawar selon l'avenant au projet). Les membres des bureaux ont reçu une formation d'une semaine portant sur les notions de base en gestion d'une coopérative.
81. Des rencontres intercommunautaires ont été organisées par le PCPD ou en synergie avec d'autres partenaires :
 - La rencontre des éleveurs de régions de Diffa et Zinder à Toumour, dans le Poste Administratif de Bosso(Diffa) ;
 - Le Forum de N'Guel Namari sur la Gestion et la Prévention des Conflits dans le Département de Maïné (Diffa) ;
 - La Rencontre des éleveurs de Zinder à Maja dans le Département de Gouré;
 - La journée d'animation sur la gestion alternative des conflits à Rerewa dans l'arrondissement de N'Guigmi ;
 - La conférence des leaders communautaires de Lakané dans l'arrondissement de N'Guigmi.
82. Un aide-mémoire élaboré avec la participation des autres partenaires (différents projets actifs dans la zone, autorités administratives, services déconcentrés, chefferie traditionnelle) et du Centre de Lomé existe. Ce document recense les principaux types de conflits autour des questions de gestion des ressources naturelles et fait l'ébauche de mécanismes et de stratégies pour leur résolution.
83. Des sensibilisations ont été réalisées au niveau du Collège d'Enseignement Général (CEG), établissement d'enseignement secondaire. Cette activité avait deux composantes : i) intellectuelle et pédagogique consistant en conférences débats, compétition interclasses, production de poèmes et élaboration de supports pédagogiques pour les professeurs après des enquêtes auprès des élèves, ii) culturelle consistant en présentation de pièces de théâtre et des sorties du club *Messagers de la Paix* en direction des autres établissements secondaires de la région de Diffa.
84. Appui à la radio communautaire sous forme d'achat de matériel d'enregistrement et de gratification aux animateurs pour des services d'animation radio sur des thèmes reliés au projet.
85. Trois formations ont été réalisées par le Centre de Lomé. La première formation a porté sur la résolution des conflits, le montage des microprojets, etc, la deuxième sur la confection et test des outils de suivi des microprojets et la troisième sur l'élaboration d'un manuel sur la résolution des conflits.
86. Mise en place d'un cadre de synergie au niveau des différents intervenants dans la zone. Cette initiative, a permis une économie d'échelle grâce à une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, une harmonisation des activités des différents intervenants. Le PCPD a été un des éléments moteurs dans la mise en place du cadre de synergie. A travers cette structure, le PCPD a participé à diverses activités comme la mise en place de comités locaux de développement, l'organisation d'une caravane de la paix (en cours), la formation des animateurs radio, etc.

Impact dans la zone d'intervention et chez les bénéficiaires du projet

87. Dans la mesure où les effets du projet vont continuer après l'appréciation de l'impact (au moment de la mission) et qu'il est difficile d'apprécier l'impact d'un projet après une si brève période d'intervention, la mission a tenté d'apprécier quelques effets du PCPD et les a classés en fonction des groupes cibles. Il faut aussi noter que certains des ex-combattants (les 69 du Kawar qui sont regroupés dans les 3 coopératives) n'avaient pas encore reçu la deuxième tranche de la subvention au moment du passage de la mission d'évaluation. Les ex-combattants de cette zone ont reçu l'appui du projet dans le contexte de l'appui que le PCPD a donné depuis quelques mois au projet de réinsertion nouvellement débuté dans le Kawar.

88. **Au niveau des ex-combattants**, le montant de la subvention est de 165.000 Fcfa (\pm 245 USD) et est versé en deux tranches de 100.000 Fcfa puis de 65.000 Fcfa.

89. Les rapports de suivi préparés par les animateurs du PCPD et décrivant la situation globale des microprojets permettent de faire le bilan suivant :

Nombre d'ex combattants ayant bénéficié du projet : 729

Secteur commerce et service

Rotation de l'inventaire	185
Bénéfices	23 358 000 CFA
Auto consommation	2 246 000 CFA

Secteur élevage

Cheptel initial	928
Femelle en gestation	17
Cheptel à la date du suivi (5 Mars 2003)	892
Variations	-36

90. Le secteur du commerce et de service a dégagé des bénéfices qui ont pu constituer des suppléments de revenu pour les membres des microprojets alors que le secteur d'élevage semble déficitaire bien qu'il existe des différences selon les espèces (bénéficiaires pour les camelins, bovins et caprins et déficitaires pour les ovins). Le déficit s'expliquerait par une forte mortalité chez les ovins. Le suivi aurait dû permettre au personnel du projet de réagir et de chercher des solutions pour venir en appui afin d'éviter une décapitalisation des ex-combattants engagés dans ce secteur.

91. D'une façon générale, l'impact du projet est jugé moindre pour les *ex-combattants non-promoteurs* (les associés). Ainsi, dans la mesure où tous les associés ne participent pas directement à la mise en oeuvre de l'activité économique, ils bénéficient tout au plus que d'un léger supplément de revenu monétaire, de têtes de bétail, ou de produits dérivés (lait, fromage notamment) au moment du partage des bénéfices générés par le microprojet (dans la mesure où un bénéfice est dégagé). En conséquence, parmi les ex-combattants, les activités du projet se sont concrétisées par un nouvel emploi pour les promoteurs et quelques associés qui représentent 13,4% des 729 ex combattants.

92. En ce qui concerne la réinsertion sociale, le projet a eu peu d'impact dans la mesure où les ex-combattants avaient physiquement été réintégrés durant la période de temps entre leur cantonnement et le démarrage des activités du PCPD les concernant. Ceux qui avaient effectivement été coupés de leurs familles ou communautés ont rapidement repris les activités économiques traditionnelles,

appuyés par leurs familles. Certains ont été recapitalisés, d'autres ont trouvé du travail dans le cercle de leurs relations familiales ou communautaire.

93. La durée de la coupure des ex-combattants avec leurs communautés a varié de 0 à 8 ans puisqu'en fait certains ex-combattants n'ont jamais été séparés de leurs communautés. C'est surtout le cas des milices qui se sont armés pour protéger leurs familles et leurs biens. Ceux-ci ont continué à vaquer à leurs activités économiques pendant toute la durée de la rébellion. La *coupure sociale*, dans ces cas, n'a pas vraiment existé ou a été très superficielle facilitant leur *réinsertion* à la fin de la rébellion. Cependant, un nombre important d'ex-combattants a vécu isolé pendant plusieurs années. Par contre, ni les ex-combattants, ni les communautés d'origine ne semble avoir vécu de difficulté liées à la réinsertion des ex-combattants au moment de leur retour. Cependant certains acteurs de la vie civile (services techniques de l'état, ONG, autres projets) ont fait part de la nécessité d'un « désarmement mental », ce qui pourrait laisser croire qu'il existe encore des difficultés liées à la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile.
94. Les autorités administratives ont noté que depuis le début du projet, aucun ex-combattant n'a été appréhendé par les forces de sécurité pour un quelconque délit. A leur avis, cela serait dû, en partie, aux activités du projet.
95. Les ex combattants qui ont reçu une subvention du PCPD considèrent, bien que le montant de la subvention leur semble petit, que le Gouvernement a tenu ses engagements. Ils déclarent également qu'ils ne reprendront pas les armes, par contre des appréhensions subsistent quant à ceux qui n'ont bénéficié d'aucune forme appui (ni réinsertion dans la fonction publique, ni réinsertion socio-économique).
96. **Au niveau des familles des ex-combattants.** Les familles des ex-combattants résident rarement où les promoteurs ou les associés exercent leurs activités économiques, ce qui n'a pas permis à la mission de recueillir suffisamment d'information à ce niveau pour pouvoir apprécier l'impact du projet sur ces familles. Cependant au regard de ce qui a été antérieurement dit sur l'impact du projet au niveau des ex-combattants (associés) eux-mêmes et quand on sait que certains promoteurs n'ont pas encore partagé les éventuels bénéfices générés, il est raisonnable de conclure que le projet a eu peu d'impacts sur l'amélioration des conditions de vie de ces familles.
97. **Au niveau des communautés.** Les membres de la communauté rencontrés par la mission perçoivent positivement le projet quant à son impact sur la consolidation de la paix. Parmi les activités les plus fréquemment citées comme ayant contribué à cela, on peut citer la rencontre de Lakani et la mise en place des microprojets qui ont permis aux ex-combattants (surtout les promoteurs) de s'insérer aux activités économiques, les éloignant des d'éventuelles tentations de commettre des délits. De plus, les individus rencontrés considèrent que le Gouvernement a maintenant tenu ses engagements envers les différents mouvements armés et qu'il doit maintenant s'intéresser à l'ensemble de la population.
98. Activités réalisées en synergie dans le cadre de la consolidation de la paix. La plupart des partenaires, des ONG et des chefs traditionnels ont aussi attribué au PCPD une part de responsabilité dans le climat de sécurité qui règne dans la région. Ils ont conclu que les autorités du pays étaient vraiment intéressées à ramener la paix dans la région.

99. Pertinence, performance et succès des activités VNU du projet. Les VNU nationaux considèrent que le statut de volontaire a grandement contribué à l'atteinte des résultats pour les raisons suivantes qu'ils attribuent à l'esprit de volontariat :
100. Le projet a été exécuté dans un contexte de contrainte budgétaire, ce qui les amené à travailler souvent en prépayant leurs DSA ou même certains outils de travail comme la carte de la zone d'intervention. Seul l'esprit volontaire, selon eux, a permis de tels sacrifices.
101. Selon la perception des VNU du projet, les briefings sur le volontariat sont intervenus 6 mois après le recrutement des VNU nationaux et les VNU internationaux n'ont bénéficié que d'un petit briefing. Par contre, la cellule VNU Niamey a tenu une séance d'information sur les conditions de travail des VNU au moment du lancement du projet, mais il semble que cette séance n'ait pas répondu à toutes les questions soulevées par les VNU. Les VNU internationaux comme nationaux se sont tous déclarés très fiers de porter le titre de VNU car travaillant sous la bannière des Nations Unies. Pour les VNU internationaux, le statut de volontaire a facilité la collaboration avec les autres partenaires, car ils (les VNU) étaient plus facilement accessibles. Un des volontaires a paraphrasé ceci en disant *les gens disaient facilement, même s'il faut le réveiller, allez le faire car c'est un volontaire*.
102. Les VNU ont également tenté de créer un esprit de volontariat local et cela s'est traduit par l'appui à la création et/ou à la reconnaissance légale de deux associations -APP (Association Pour la Paix) et CPPR (Comité Pour la Préservation de la Paix Retrouvée) dont les membres travaillent volontairement pour la promotion de la paix.
103. La mission a tenté d'évaluer la connaissance du volontariat par les VNU nationaux. Bien qu'ils aient vu plusieurs fois le nom *Sharon Capelling Alakija*, aucun ne savait qu'il s'agissait là du nom de la Coordinatrice Exécutive du Programme VNU. En outre, aucun n'avait une connaissance de la date de la journée internationale des volontaires ni des connaissances sur l'année internationale des volontaires bien qu'ils reconnaissent que lors du passage du Spécialiste du programme et du Chargé de programme, ils ont eu un briefing sur ces points. Néanmoins, ils ont appris beaucoup sur le volontariat à travers l'émission télévisée « Azimut ».

Pérennité des acquis du projet

104. La pérennité des *microprojets, des GIE et coopératives* mis en place dans le cadre du PCPD n'est pas encore assurée et demande une attention particulière au risque de voir les efforts investis se perdre. La mise en place encore toute récente de certaines coopératives (trois mois) et des GIE (trois mois) ne nous permet pas encore d'apprécier avec certitude leur pérennité. Par contre, l'expérience des projets d'activités génératrices de revenu a démontré que la formation, l'appui conseil et le suivi sur un nombre conséquent de mois (au moins 18 mois) sont des conditions importantes de la réussite de la pérennisation des regroupement d'intérêt économique. Pour le moment, il est donc difficile d'apprécier pérennité de la réinsertion socio-économique des ex-combattants, mais les expériences et les leçons tirées des projets qui ont mis en place de telles associations d'intérêt économique permettent d'affirmer que les conditions pour leur pérennisation

n'ont pas été mise en place dans le cadre de l'exécution du PCPD. Des recommandations à cet effet sont faites dans la section suivante (IV).

105. La pérennisation du *Cadre de Synergie entre Projets intervenants dans la région de Diffa* (CS), à la création duquel le PCPD a participé, semble en bonne voie. Depuis sa formation, le CS a déjà tenu six réunions auxquelles participe un nombre croissant d'ONG et de projets oeuvrant dans la zone. De plus, la présidence a été dévolue la préfecture et la coordination aux services du Plan et ce qui devrait permettre la capitalisation des expériences et un suivi au-delà de la durée du PCPD ou des autres projets actuellement présents dans la zone.

Suivi-évaluation

106. Le document du projet prévoyait une enquête initiale, l'élaboration d'indicateurs de performance, de rapports trimestriels et semestriels. Des évaluations internes annuelles, externes et des revues opérationnelles annuelles étaient également prévues. A ce jour trois rapports ont été élaborés par le PCPD (1 annuel, 1 semestriel et un trimestriel). Des missions individuelles ou conjointes de suivi, d'appui, de reportage ont été organisées par la cellule VNU/Niamey, Le PNUD/Niamey, le Siège VNU et le HCRP :
- i) Au titre du Siège VNU/Bonn, deux missions ont eu lieu. Une avait trait à un suivi normal des activités et la seconde était un voyage de presse qui avait pour objectif de collecter des informations pour des articles ou pour les rapports annuels du programme VNU.
 - ii) La cellule VNU a également effectué trois missions de suivi et de supervision en plus de se joindre aux missions organisés par d'autres partenaires. Ces missions ont visité le projet et alerté les partenaires concernant les problèmes comme la nécessité de mobilisation de ressources supplémentaires pour appuyer le PCPD, la sécurité des VNU et le renforcement de la synergie.
 - iii) Le Représentant Résident du PNUD et certains de ces collaborateurs ont effectué quatre missions de suivi et d'appui au PCPD.
 - iv) Enfin le HCRP a entrepris deux missions de suivi du PCPD. Ces missions ont permis de préparer la tripartite et de résoudre des problèmes de gestion de ressources humaines.
107. Une réunion tripartite a été tenue. Le personnel du PCPD se réunit une fois par semaine et des rapports de ces réunions ont été préparés. Les VNU ont également remplis les rapports initiaux, annuels du Programme VNU conformément aux conditions de services des VNU.
108. Aucune enquête initiale n'a pas été réalisée (sauf un tout petit profil socio-économique des ex-combattants) et aucun indicateurs de suivi et de performance n'ont été élaborés. Dans le cadre d'un projet pilote, devant possiblement préparer le terrain pour d'autres projets d'envergure dans le pays, l'absence de ces deux outils est un manque important. Sans étude initiale sur les conditions de vie des ex-combattants, sans indicateurs de performance, il est difficile de mesurer l'impact du projet sur les populations cibles (ex-combattants et leurs familles). De plus, le manque d'attention porté au suivi, ne permet pas de tirer tous les enseignements utiles pour les projets subséquents. La responsabilité du suivi aurait dû être confiée à un des animateurs ou à un VNU spécialiste.

V - Les recommandations sur la stratégie de transition à adopter

109. La stratégie de transition prévue au document de projet prévoyait une seconde phase *de réorientation ouverte* de deux ans axée sur les activités de consolidation de la paix et sur la pérennisation des acquis à travers des activités de développement à la base. Cette deuxième phase devait permettre de renforcer les GIE et les Coopératives mises en place pendant la durée du projet. Cependant, comme cette deuxième phase ne sera pas exécutée, la réunion tripartite de novembre 2002 a demandé au projet de mettre en place une nouvelle stratégie de désengagement pour le projet.
110. La stratégie de désengagement du projet a consisté principalement à appuyer les GIE et les Coopérative dans leur démarche de reconnaissance légale selon les procédures prévues par l'état nigérien. A ce jour, les 9 GIE et les 3 Coopératives ont obtenu leur reconnaissance légale.
111. Tous les GIE et les Coopératives ont obtenu de la formation. Cette formation sur le tas, a été dispensée par les animateurs VNU du projet. Les GIE ont tous reçu au moins trois visites de la part du personnel du projet. Cependant, cette formation, en gestion principalement, ne saurait à elle seule permettre la pérennisation des ces groupements. Pour assurer leur durabilité, ces associations ont besoin de formation en gestion et de formation technique (selon le secteur d'activités choisi) et d'un suivi de proximité afin de leur permettre d'avoir un appui pour résoudre les difficultés que rencontrent généralement ce type d'associations à ses débuts.
112. Le projet approchant rapidement de sa fin, la question de l'appui à ces structures reste posée. L'objectif étant d'amener ses structures à participer au développement de ses membres et au développement de la zone, leur pérennité et leur dynamisme dépendent de leur capacité à capter les opportunités de développement qu'offrent les autres projets présents dans la zone et des opportunités économiques liées aux circuits de commerce avec les pays limitrophes (principalement pour les produits de consommation au Nigéria et production cameline vers la Lybie).
113. L'appui donner à ces associations devra donc viser à les mettre en contact avec les différents projets présents dans la zone afin qu'elles puissent profiter des opportunités de développement. A cet effet, le Gouvernement devra identifier, avec ses partenaires, l'approche qui permettra le mieux de venir en appui aux associations mises en place pendant les activités du PCPD. Un appui en formation a déjà été consenti par la Coopération Française et devrait permettre de renforcer ces structures. Cependant, la formation devrait comporter un volet sur les stratégies de mobilisation de ressources, de préparation de dossiers et sur les mécanismes de financement des différents projets présents dans les zones où évoluent les ex-combattants. Bien qu'une formation ponctuelle soit souhaitable, il faut aussi prévoir un appui/conseil sur le tas pour renforcer ces structures quand **elles** en sentiront le besoin.
114. Le Gouvernement devrait entreprendre une petite campagne de communication auprès des projets évoluant dans la zone afin de les sensibiliser à l'importance de renforcer les acquis obtenu par le PCPD en accordant une attention toute particulière aux GIE d'ex-combattants. La consolidation de la paix profite à tous et protège les investissements consentis par les différents projets qui ont donc avantage à intégrer les ex-combattants dans cette dynamique de

développement. Parallèlement, les membres des GIE doivent être sensibilisés sur les conditions d'accès aux ressources des autres projets qui sont différentes et plus exigeantes (pas de subvention et une participation financière) que celles du PCPD.

VI - Identification des leçons apprises et meilleures pratiques en vue de l'application dans les autres zones

115. Il faut noter **la rapidité à laquelle le Système des Nations Unies (PNUD, VNU) et la Coopération Française ont pu répondre à la demande du Gouvernement du Niger** de venir en appui pour la mise en place de ce programme de réinsertion socio-économique des ex-combattants. Ainsi, suite à la demande du Gouvernement, les partenaires n'ont mis que huit mois pour l'identification d'une ONG pour la formulation du projet, la phase de conception et de validation, la mobilisation des ressources, la mise en place des fonds et le début démarrage du projet. Cette réussite est d'autant plus appréciable que les activités de réinsertion n'étaient prévues à la programmation d'aucun de ces partenaires. Cette synergie entre ces partenaires semble s'être poursuivie par la suite comme en témoigne les apports financiers que chacun a consentis par la suite.
116. **La détermination des partenaires** (VNU, PNUD, Coopération Française) à entreprendre ce projet malgré les risques opérationnels et logistiques induit par ce type d'opération et dans une zone aussi difficile, **témoigne de leur volonté de venir en appui au Gouvernement Nigérien.**
117. Dans un contexte comme celui du PCPD, où la réinsertion des ex-combattants est déjà à l'œuvre depuis une certaine période (3 ans), et où le climat de paix est relativement stable, il importe de faire ressortir clairement que **l'un des objectifs du projet est d'appuyer le gouvernement à remplir les engagements pris lors de la signature des accords de paix.** De cette manière, il est plus facile d'évaluer l'avancement et les résultats du projet, faisant de cet aspect un indicateur de performance.
118. **La réinsertion socio-économique des ex-combattants doit passer par une possibilité de formation technique ou professionnelle.** Les documents de projet visant la réinsertion des ex-combattants doivent déjà proposer une stratégie de formations (simples et adaptées) et une partie conséquente du budget doit y être consacrée. L'expérience à montrer que devant un tel choix, les ex-combattants préfèrent souvent les formations aux subventions. S'il est décidé par les ex-combattants de s'investir dans des activités collectives, il faut alors, en plus des formations techniques ou professionnelles, offrir une formation minimale sur la vie associative à tous les membres et une formation plus poussée en gestion aux responsables des groupements.
119. **Dans la mesure du possible, il est préférable de ne pas réunir les ex-combattants exclusivement entre eux pendant le projet.** L'objectif étant de les réinsérer, il importe que les activités des projets s'accomplissent avec d'autres civils non ex-combattants afin de briser les liens (d'autorité et psychologiques) qui les unissent et qui ont été acquis pendant les conflits armés. Il importe donc de faire bénéficier une partie de la population des activités du projet, permettant ainsi aux ex-combattants de se mêler aux civils et à ces derniers, de diminuer le sentiment d'injustice créé par l'appui donné aux ex-combattants.

120. Dans la mesure où le projet constitue un appui ponctuel et limité dans le temps aux groupes d'ex-combattants, **la stratégie du projet doit plutôt consister à les appuyer** (à travers de la formation ou d'un capital de départ) **à intégrer les structures de développement présentes dans leur zone**. Celles-ci pourront plus facilement prendre le relais à la fin du projet et soutenir les structures mises en place. Cette approche permet également une meilleure réinsertion des ex-combattants dans leurs communautés d'origine.
121. **La subvention remise** (243 USD valeur moyenne étant donné les fluctuations du taux de change) bien qu'elle ne semble pas satisfaire à tous les ex-combattants, **est comparable à celles remises dans d'autres projets de réinsertion** ailleurs en Afrique et dans le monde. La somme investie par ex-combattant est généralement calculée sur la base d'un salaire mensuel de base multiplié par 6 à 12 mois. Dans le cas du département de Diffa, cette somme représente un revenu de 13.000 à 27.000 Fcfa par mois.
122. **La somme totale des subventions (160.000 USD), représente 27% du budget du projet** (si on soustrait du budget total, 100.000 USD par les activités de promotion de la culture de la paix). Cette moyenne peut s'expliquer en partie par les coûts élevés induit par la difficulté de la zone. Cependant, le ratio très élevé VNU/ex-combattants est également responsable de ces coûts élevés. Le projet comportait 13 professionnels pour encadrer 660 ex-combattants regroupés en 95 associations, puis en 9 GIE. Ce ratio est nettement au-dessus des moyennes des projets réinsertion.
123. **Dans la mesure où la ressource est disponible, il est recommandé d'avoir recours à une institution de formation locale ou en synergie avec d'autres projets**. Ces dispositions permettraient plus de flexibilités et une plus grande adéquation des réponses par rapport aux besoins des projets et une meilleure connaissance des réalités socio-économiques de la zone. Dans le cas où un appui international est nécessaire, cet appui doit venir en appui à une structure nationale pour des besoins spécifiques et permettre le renforcement de ces structures nationales.
124. **Le démarrage des activités des projets de réinsertion des ex-combattants doit se faire le plus rapidement possible après la signature des accords de paix**. Une fois la période de cantonnement terminée, les ex-combattants retournent dans leurs communautés et c'est au moment de ce retour que les activités d'un projet de réinsertion trouvent tout leur impact et leur pertinence. De plus, en terme de consolidation de la paix, laisser les ex-combattants sans occupations précises (sauf celles fournies par leur famille ou communauté) comporte des risques importants pour la sécurité de la zone. Dans les cas où une période importante s'est déroulée, l'approche du PCPD comporte l'avantage de travailler à intégrer les activités de réinsertion dans un contexte plus large de développement. Ainsi, les recherches de synergie avec les autres projets, devraient permettre aux ex-combattants (oeuvrant au sein d'organisation ayant une reconnaissance légale) d'accéder aux ressources des projets de développement présents dans la zone.
125. **L'implication des ex-combattants à travers des approches participatives permet de mieux adapter la réponse et d'augmenter leur appropriation du projet et de ses activités**. L'utilisation de l'approche participative peut permettre aux ex-combattants de se sentir responsables et impliqués dans les stratégies de mise en œuvre et d'utilisation des fonds qui leurs

sont alloués. Cette participation peut également permettre d'identifier des stratégies novatrices et adaptées à leurs besoins et réalités. Ils en deviennent ainsi promoteur et portent une responsabilité des résultats obtenus par le projet. Cette approche est d'autant plus importante dans les situations où les ressources sont réduites.

126. **Chaque fois que des VNU sont impliqués dans un projet, un atelier d'orientation de deux à trois jours devrait être organisé pour eux avant le démarrage du projet.** Cet atelier, qui vient en sus du lancement officiel du projet, devrait donner des informations sur le programme VNU en général, la perception du volontariat, l'approche participative des communautés, etc. Les VNU internationaux et nationaux qui ne sont pas de la zone du projet devront recevoir des informations socio-culturelles plus approfondies sur la zone du projet. En outre, il serait souhaitable que le coordonnateur de projet de réinsertion d'ex-combattants puisse bénéficier d'un briefing à Bonn ou ait le soutien du bureau des opérations spéciales du programme VNU eu égard à la spécificité du sujet.
127. **Mettre à profit l'expérience et l'influence des chefs traditionnels dans la promotion de la culture de la paix** en les impliquant dans certaines activités. Ceux-ci ont une grande influence dans la zone et leur implication maximale permet de transmettre l'information et de les associer aux objectifs du projet. Par opposition, si les chefs traditionnels ne sont pas impliqués, ils peuvent être un frein au succès du projet. Dans le cas du PCPD, ceux-ci ont affirmé que s'ils avaient été plus impliqués et mieux informés, ils auraient pu avoir un impact plus grand sur les résultats du projet.
128. Dans un contexte où les ex-combattants sont perçus comme un groupe privilégié par la communauté (subvention et non pas prêts, formation, etc), **il est important que la stratégie de communication du projet permette de mettre en lumière les bénéfices collectifs récoltés à la réinsertion des ex-combattants.** Dans la mesure où leurs revendications étaient d'abord économiques, leurs réinsertions leur ont permis de focaliser leur attention sur des activités de développement. Cette stratégie de communication doit également mettre en lumière que l'ensemble de la population de la zone bénéficie de la consolidation de la paix et que les fonds pour la réinsertion ne représentent qu'une petite partie des fonds investis dans la zone en faveur de l'ensemble de la population.
129. Une enquête initiale et l'identification d'indicateurs de performance doivent être réalisées afin de permettre la mise en place des outils de suivi/évaluation internes du projet. Plus spécialement **dans un projet pilote comme le PCPD, il est important de valoriser le suivi/évaluation qui soit basé sur une enquête initiale et des indicateurs de performance clairement définis au démarrage et qu'une attention particulière soit portée au suivi de ces indicateurs pendant l'exécution du projet** afin de pouvoir tirer les enseignements. De plus, afin de mieux évaluer les résultats d'intégration des ex-combattants, il faut que le document de projet définisse clairement en quoi consiste leur *réinsertion socio-économique* afin qu'il puisse ensuite évaluer les résultats sur une base claire et précise.
130. Dans des zones caractérisées par des conditions géo-climatiques difficiles, une faible densité de population et d'infrastructures routières, des populations essentiellement nomades et la quasi inexistence de systèmes de communication, **il est important de doter les équipes du projet de moyens de transport, de**

communication et de navigation adéquats afin d'assurer la sécurité et accroître l'efficacité du personnel.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

PNUD

1. Steven Ursino	R.R.	PNUD
2. René Guiraud	R.R.A.(Programme)	PNUD
3. Camilla Lunelli	CP/VNU	PNUD
4. Moutari Nahi	AO/VNU	PNUD
5. Tankari Alou	A.P/Gouvernance	PNUD

Administration et services techniques

1. Colonel Seyni Garba	HCRP	HCRP
2. Oumarou Yacouba	Préfet	Diffa
3. Issa Yacouba	Sous Préfet	N'Guigmi
4. Salhatou Amani	Directeur Dép.Plan	Diffa
5. Hamza Ouma	Chef Service Plan	N'Guigmi
6. Sani Garba	Service du Genre rural	
7. Djafarou Bagouwari	CEG N'Guigmi	
8. Mahaman Abdou	CEG N'Guigmi	
9. Mamadou Goni Sani	Elevage N'Guigmi	
10. ALI Maman Barka	Président du CPC	N'Guigmi

Equipe de projet

1. Fihouroun Mahamar Maiga	Coordonnateur	PCPD
2. Mohamed Elmehdi AG Rhissa	VNU/Résol. Conflit	PCPD
3. Moustapha Abba Gani Kelli	VNU Dév. Com.	PCPD
4. Mani Orthé Boucar	VNU Dév. Com.	PCPD
5. Puchon Marie	VNU Dév. Com	PCPD
6. Seidi Elh. Daouda	VNU animateur	PCPD
7. Souley Laouali	VNU Gestionnaire	PCPD
8. Chaibou Abdou	Assistant Adm.	PCPD
9. Djoud Noellet	VNU/Animatrice	PCPD
10. Moussa Boulama Allali	VNU animateur	PCPD

Partenaires

1. Inoussa Dabagi	Coordonnateur	PACD
2. Moussa Abari	Sociologue/Dév. Local	N'Guigmi
3. Dr Alio Djibril Hamza	Chef PAGSA	N'Guigmi
4. Mahama Salla	Président Comité Prés. Paix	N'Guigmi
5. Lamine Tata	Conseiller tech.	Karkara
6. Amadou Barré	Chargé de programme	Karkara
7. Yacouba Djibir	CARE	Maradi
8. Mme Boulama Ya Toumboumou	CARE	Maradi
9. Moustapha Dadji	Expert Communication	PACD
10. Michel Germain	Directeur Radio	Dilaram
11. Elhadj Amadou	Animateur Radio	Dilaram

12. Mani Alate	Ingénieur Génie Rural	PROMEL
13. Arémi Moussa	Expert Dév. Communautaire	PADL

Représentants des partis politiques de N'Guigmi

1. Malam Amadou Oumar	CDS
2. Elhadj. Assane Mamadou	RDP
3. Issa Kalaye	MNSD
4. Mai Dawa Mamadou	MNSD
5. Adam Tchiari Alkawali	MDP
6. Abba kaka Tchiari	PNDS
7. Yassin Abba kaka Alkawali	MDP

Chefs traditionnels

1. Kadela Eli Haggar	Chef groupement	Metimé
2. Boukar Mani Chougoui	Chef groupement	Kossotori
3. Elh. Hassane Sallah	Rep. Chef groupement	Agadi
4. Maina Sazni Kosso	Rep. Chef groupement	Djourai
5. Lamido Bello Souri	Chef groupement	Kindjayindi
6. Maman Cherif	Représ. Chef canton	N'Guigmi
7. Elh. Malam Barka	Représ. Chef groupement	Bitinga
8. Adam Kobor	Représ. Chef groupement	Ibranga
9. Saley Oumarou	Représ. Chef groupement	Kawa
10. Maman Akor	Chef groupement	Trouna
11. Alto Attifa		

De plus la mission a eu des entretiens semi-structurés avec 25 Ex-combattants (promoteurs, associés) et quelques épouses d'ex-combattants.

Calendrier de TRAVAIL de la mission d'évaluation

SAMEDI 5	DIMANCHE 6	LUNDI 7	MARDI 8	MERCREDI 9	JEUDI 10	VENDREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13
Matinée								
Rencontre briefing HCRP PNUD Mission	Départ de Niamey	Départ de Zinder et Arrivée à Diffa Rencontre avec le Préfet de Diffa	Séance de travail avec l'équipe du projet	Rencontre avec les services techniques	Rencontre avec les ex-combattants Toubou et Arabe	De 9H à 12H Rencontre avec les Chefs Traditionnels	6H00 Visite des Coopératives de ❖ Termit ❖ Kossotori Rencontre avec famille	Visite des MP de N° Guigmi Visite des Familles des Ex-combattants de N° Guigmi
Après midi								
Réunion des membres de la mission	Arrivée à Zinder	Arrivée à N°Guigmi	Séance de travail avec l'équipe du projet	Rencontre avec les promoteurs	Rencontre avec les ex-combattants Toubou et Arabe	12.30 – 13.30 Visite des MP à Kintchindi (promoteurs Peulh) Rencontre avec les Familles Promoteurs des MP à N° Guigmi	Visite des Coopératives de Termit Kossotori	Séance de travail et de consolidation

LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16	JEUDI 17	VENDREDI 18
Matinée				
De 10 H à 12 H : Rencontre avec le Collectif des Partis Politiques (mouvance présidentielle et opposition)	A partir de 8 h Luc : Rencontre avec le PACD 12 h 00 départ sur Diffa Rencontre avec le Préfet de Diffa	Départ pour Niamey	Départ de Maradi	Finalisation de l'aide mémoire. Rencontre avec PNUD et cellule VNU
Après midi				
Visite des microprojets de N'Guigmi	Rencontre avec : ❖ KARKARA ❖ CARE ❖ DED ❖ DDP	Arrivée à MARADI	Arrivée à Niamey	Séance de restitution et présentation de l'aide mémoire

Bibliographie

- Cadre de concertation et de synergie (2003). Aide-mémoire pour la promotion de la culture de la paix, N'Guigmi.
- CEG de N'Guigmi (2002). Activités pédagogiques et intellectuelles (API). Rapport partiel, N'Guigmi.
- Cellule du PCPD (2001). Code de financement pour la ré-insertion des ex-combattants, N'Guigmi.
- Cellule du PCPD (2001). Plan d'actions 2001-2003, N'Guigmi.
- Cellule du PCPD (2002). Note technique sur la Paix, N'Guigmi.
- Cellule du PCPD (2002). Rapport d'avancement des activités, N'Guigmi.
- Fihouroun Maïga (2003). Rapport annuel d'activités, N'Guigmi.
- Karkara (2003). Formation des promoteurs de microprojets, N'Guigmi.
- Laouali Souley (2003). Rapport annuel d'activités, N'Guigmi.
- Ministère du développement rural (2001). Guide pratique pour la compréhension et l'application de la législation coopérative au Niger, Niamey.
- Mohamed El Mehdi (2003). Rapport annuel d'activités, N'Guigmi.
- Préfet du département de Diffa (2003). Arrêté n°014/PDD du 9 avril 2003 portant création, composition et attribution du cadre de concertation et de synergie régional.
- République du Niger (1995). Accords de Paix entre le Gouvernement de la République du Niger et le l'Organisation de la Résistance armée (ORA) et additif, Alger.
- République du Niger (1998). Accords de Paix entre le Gouvernement de la République du Niger et le Front Démocratique pour le Renouveau, N'Djamena.
- République du Niger (2003). Forum National de Validation de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits, Agadez.
- République du Niger-PNUD (2001). Projet de Consolidation de la Paix de Diffa, Niamey.
- République du Niger-PNUD (2001). Projet de ré-insertion des ex-combattants de Bilma, Niamey.
- Sam G. Amoo (1997). Le défi de l'ethnicité et des conflits en Afrique : nécessité d'un nouveau modèle. PNUD.